



## DÉLIBÉRATION

Séance ordinaire du 26 octobre 2022

Date de convocation : 18/10/2022 ♦ Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

Présents : Lionel GAZEAU, Raphaël DAGUSÉ, Élise DAGUSÉ, Mickaël ÉTOURNEAU, Michel GABET, Nadine PRIEUR, Théo BLANCHARD, Catherine RAUTUREAU, Edwige LECLERCQ.

Absents : Myriam DEGUIL (pouvoir à Lionel Gazeau), Stéphane DEVIENNE (pouvoir à Nadine PRIEUR).

Secrétaire de séance : Mickaël ETOURNEAU

Le procès-verbal de la dernière réunion n'appelant pas d'observation, il est validé par le Maire et le secrétaire de Séance.

### 2022-09-36 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2023

#### ☞ CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :

Emplacement pour 1 personne (2 m<sup>2</sup>)

15 ans : 40 €

30 ans : 80 €

- SITE CINERAIRE : Concession : 230 € / Redevance : 80 € pour 30 ans

- JARDIN DU SOUVENIR (lieu de dispersion des cendres) :

Petite plaque normalisée : 55 € (gravure à la charge de l'acheteur)

#### ☞ PHOTOCOPIES :

Gratuites pour les copies en nombre des associations communales fournissant leur papier, dans la limite de 50 copies. Au-delà, voir le SIVOM à Mouilleron.

#### ☞ LOCATION DE LA SALLE « LA P'TITE GEMMOISE » :

- réunion, vin d'honneur, soirée dansante, pique-nique (particuliers) :

45 € + 10 € de chauffage du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

- réunion / AG d'associations communales et intercommunales :

Gratuit

Le nettoyage de la salle est entièrement à la charge des utilisateurs. S'il est constaté au moment du rendu des clés que le nettoyage est insatisfaisant, un forfait de 60€ sera perçu pour frais d'intervention supplémentaire de l'agent d'entretien communal.

☞ **LOCATION DE « LA SALLE DES BRUYERES » :**

		Tarif salles	Tarif cuisine	Chauffage du 1 <sup>er</sup> /11 au 30/04
<b>GRANDE SALLE (310 m<sup>2</sup>)</b>				
*MARIAGE		395 €	60 €	60 €
2 <sup>ème</sup> jour		90 €		
*REPAS – BANQUET		235 €	60 €	60 €
BUFFET ET SOIREE DANSANTS POUR LES ASSOCIATIONS				
*VIN D'HONNEUR				
*BUFFET FROID				
MANIFESTATIONS ANIMATIONS	> Pour particuliers ou associations hors communes	135 €	60 €	60 €
	> Pour associations communales			
<b>PETITE SALLE (70 M<sup>2</sup>)</b>				
**REPAS		125 €	60 €	30 €
<b>PROPOSÉ EN PLUS A LA LOCATION</b>				
Sonorisation ( <i>uniquement pour la grande salle</i> )		25 €		
Percolateur		10 €		
Flûtes à champagne (l'unité)		0.10 €		

\*Réduction de 50 € pour les habitants de la commune.

\*\*Réduction de 25 € pour les habitants de la commune.

Le tarif appliqué est celui en cours à la date d'utilisation de la salle et le paiement se fait auprès de la trésorerie à réception du titre.

Les prix s'entendent salles rendues prêtes à nettoyer : tables et chaises rangées propres ; cuisine et sanitaires propres, sols balayés et serpillés, matériels et équipements lavés (y compris dans les cas de mise à disposition gratuite des salles). S'il est constaté au moment du rendu des clés que le nettoyage est insatisfaisant, un forfait de 120 € sera perçu pour frais d'intervention supplémentaire de l'agent d'entretien communal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs municipaux pour 2023.

Délibération rendue exécutoire  
après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le  
Publication et notification  
Fait et délibéré, les jours, mois et an  
ci-dessus et rendu exécutoire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Lionel GAZEAU